

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2025

SIMPLIFICATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 1191)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2766

présenté par

M. Fournier, Mme Ozenne, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas, Mme Sas,
Mme Sebaihi et Mme Voynet

à l'amendement n° 2599 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE 15 TER

I. – Rédiger ainsi l'alinéa 11 :

« 3° Sont ajoutés deux alinéas ainsi rédigés : » ;

II. – En conséquence, après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« Chaque année, le Gouvernement remet au Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale un bilan de son action pour accompagner la mise en œuvre des zones à faibles émissions mobilité et la prévention de l'exclusion. Sont notamment présentés les crédits effectivement dépensés, les objectifs fixés et ceux atteints dans la lutte contre les inégalités de mobilité. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mise en place de zones à faibles émissions mobilité a été votée depuis plusieurs années. Alors qu'il aurait été nécessaire d'accompagner les ménages, les entreprises et les collectivités dans la mise en œuvre des ZFE-m, les gouvernements successifs ont tous choisi la voie austéritaire.

Les promesses de campagne d'Emmanuel Macron de mettre en place un leasing social n'ont pas eu de lendemain, le gouvernement Bayrou choisissant de sabrer dans les budgets dévolus au leasing social, malgré les nombreuses propositions formulées à gauche, et notamment par le groupe écologiste et social.

Ce sous-amendement exige qu'à minima, l'État rende des comptes de son inaction présente, et espérons-le, de son action future. Malheureusement, faute d'accompagnement étatique, les zones à

faibles émissions mobilité engendrent une forme d'exclusion sociale. C'est pourquoi il est proposé de faire un bilan annuel des politiques, notamment budgétaires du Gouvernement, devant le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Tel est l'objet de ce sous-amendement.